

Alerte à l'hépatite A

L'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France a communiqué auprès des professionnels pour alerter sur les signes d'une possible **épidémie d'hépatite A**. La particularité étant un nombre très majoritaires de gays parmi les personnes concernées, elle a demandé qu'une communication ciblée se fasse à l'encontre des personnes concernées.

Mais cela n'est pas aussi simple. Un des moyens de lutter efficacement contre une épidémie d'hépatite A est la vaccination. Le vaccin contre l'hépatite A est un classique qui marche bien. Mais le marché de ce vaccin connaît actuellement des ruptures d'approvisionnement sérieuses. Aussi le Haut Conseil à la Santé Publique (HCSP) a-t-il émis un avis expliquant la priorisation qui doit être faite face à ces tensions. Les personnes immunodéprimées et les HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) sont prioritaires.

Voici l'essentiel de la communication de l'ARS à ce sujet :

L'ARS Normandie a signalé 9 cas d'hépatite A dont 6 survenus chez des HSH, en cours d'investigation.

En parallèle, deux cas ont été signalés chez des HSH (1 résidant à Paris et 1 résidant à Nanterre) par l'hôpital Foch le 19 janvier 2017, et de précédents clusters d'hépatite A chez des HSH sont survenus dans différents pays européens.

*Nous vous avons alors conseillé de renforcer les mesures de **prévention individuelle à l'attention du public HSH**, ce qui peut inclure la vaccination. Or, les vaccins contre l'hépatite A rencontrent des tensions d'approvisionnement importantes depuis un certain temps, et seul le vaccin VAQTA 50UI/ml (MSD vaccins) est actuellement distribué, avec un **contingentement strict aux hôpitaux et centres de vaccination**. Dans ce contexte, le HCSP recommande :*

- La priorisation de la vaccination des contacts des cas avérés
- Une analyse du risque individuel pour les autres, dont les HSH chez qui la prescription de vaccin est possible après vérification du statut sérologique de la personne
- Une seule dose de vaccin doit être pratiquée à toute personne éligible à la vaccination, et les personnes ayant déjà reçu une dose de vaccin ne doivent pas être revaccinées

Source :

Voir aussi [La publication de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé \(ANSM\) sur les ruptures d'approvisionnement des vaccins hépatite A et l'avis du HCSP](#)